

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 20 MAI 1899

SOMMAIRE

TEXTE.—Primes ! Primes ! — Les recorders de Montréal, par F. Picard.—Chronique parisienne, par R. Brunet.—A bâtons rompus, par G.-P. Labat. Poésie : A la mère de l'enfant mort, par Victor Hugo.—Au sortir de l'ombre, par Clara Delay.—Le roman du mariage.—A mon parapluie.—Poésie : Le lilas par Vallère Gille.—Le sonnet, par Henry Desjardins.—Poésie : La bonne terre, par Marc Legrand.—Lettre ouverte, par Laurette de Valmont.—L'angelus, par F.-A.-H. Beaudet.—Le travail à l'aiguille, par Ch. Juranville.—Le jeu de crosse.—La révérence, Aimé Giron.—Mon domestique Bigorneau, par Jules Delsol.—Les archives de la science.—Bibliographie.—Théâtre français.—Petite poste.—Explications des gravures de mode.—Le vœu de la morte, par C. Natal. GRAVURES.—Portraits des Recorders de Montréal : MM. B.-A.-T. de Montigny, A.-E. Poirier, R.-S. Weir.—Première épreuve.—L'état actuel des travaux de l'Exposition de Paris et la visite du roi de Suède.—Groupe de toilettes.—Une nichée.—Gravures du feuilleton.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

PRIMES ! PRIMES !!

A la suite de plusieurs observations qui ont été faites au sujet des nouvelles primes accordées par notre journal, l'Administration a résolu de prendre la décision suivante. Il va de soi que ce que nous allons dire ne s'applique absolument qu'aux abonnés, anciens ou nouveaux, qui n'ont aucun compte arriéré. Il va également de soi que notre nouvelle combinaison ne peut être utile qu'à ceux qui envoient d'avance le montant de leur abonnement à l'année qui commence.

L'Administration du MONDE ILLUSTRÉ informe donc ses lecteurs que tous ceux qui paieront d'avance leur année, ou qui fourniront un ou plusieurs abonnements dont ils enverront l'argent, auront le droit de retenir un dollar sur les trois que coûte l'année : ils n'auront donc que deux dollars à envoyer par abonnement d'un an payé d'avance.

Il est bien entendu que tout abonnement qui ne serait payé qu'à la fin de l'année, sera de trois dollars.

Evidemment, ceci annule toutes les primes de livres annoncées précédemment.

Il y a dans le Christianisme une admirable connaissance du cœur humain. Pour empêcher que l'amour de soi ne se déprave, la religion lui présente un but ravissant qu'elle place dans un autre monde. L'homme, animé par l'espoir d'atteindre ce but, pratique le désintéressement sur la terre, il a la force de s'élever jusqu'à l'abnégation de lui-même. Otez la religion, l'égoïsme règne et cherche à s'assouvir ici-bas.

LES RECORDERS DE MONTRÉAL

Le gouvernement local vient d'accepter la démission que, pour cause de maladie, le Recorder M. B.-A.-T. de Montigny lui avait offerte.

En même temps, le gouvernement nommait, pour le remplacer, deux Recorders, MM. A.-E. Poirier et R.-S. Weir.

Monsieur de Montigny—le type du vrai chevalier, du magistrat intègre, du cœur le plus charitable—siégeait depuis plus de dix-neuf ans, ayant été élevé en 1880 à cette position qu'il sut illustrer par sa science, son exquise urbanité, sa miséricordieuse bonté envers les petits, les faibles, les ouvriers, les pauvres.

L'honorable juge naquit à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, en 1838, d'une noble famille d'officiers dévoués aux rois, soit en France, soit ici, et remplis du plus pur patriotisme sur les deux terres de France. Son père, lieutenant-colonel, fut député à l'Assemblée législative.

Notre regretté Recorder est non seulement un savant en droit, mais encore un écrivain distingué, un conteur spirituel autant qu'aimable. Il a écrit dans quantité de Revues de droit ; a signé, tantôt d'un pseudonyme féminin, tantôt d'un autre, de superbes pages publiées par un grand journal disparu. Il a écrit en faveur des malheureux : sa vertu principale—nous allions dire sa passion dominante,—c'est la charité, la plus belle, la plus noble, vertu appartenant en propre à Dieu.

Que de fois ne l'avons-nous pas vu, après avoir séché des larmes, tant il savait compatir aux souffrances des misérables, que de fois ne l'avons-nous pas vu, jetant un coup d'œil de notre côté pour s'assurer que nous ne le regardions pas, glisser une abondante aumône, lui, chargé d'une nombreuse famille, de soucis multiples pour les siens.

Il affectait parfois une certaine brusquerie qui étonnait, quand on le connaissait : c'est lorsqu'il se voyait impuissant à satisfaire sa vertu de prédilection, c'est lorsqu'il ne pouvait donner ! Je l'ai surpris, en ces cas-là, des larmes plein les yeux.

Oh ! le noble cœur, plus noble mille fois par ce grand cœur que par tous les titres ou parchemins !

Voulez-vous le juger ?

Un soir, dans une de ces causeries pleines d'abandon que nous avons si souvent ensemble, il me dit assez vivement :

—Avec votre manie de tout donner, vous n'aurez jamais rien pour vos vieux jours !

Je lui répondis tout simplement :

—Et vous, M. le juge ?

Souriant avec la bonhomie, la bonté qui le caractérise, il reprit doucement, comme en rêvant :

—Mais ne faites pas comme moi !

Il a eu la bonté de m'admettre dans son intimité : il me pardonnera si je blesse sa modestie.

Il a répandu les bienfaits moraux surtout, et combien de jeunes gens et de jeunes personnes lui doivent, ou d'être restés dans le chemin de l'honneur, ou d'y être bravement rentrés ! Il les distribuait, ces bienfaits, de tous côtés, aux étrangers comme à ses compatriotes : combien de fois—presque toujours, hélas !—il a été payé de la plus noire ingratitude !...

Il fait le bien quand même : je le répète, sa noble passion c'est la divine charité.

Il a offert son sang, sa vie, à la plus belle cause, la cause de l'Eglise qui est la cause de la justice et du droit, selon les paroles d'un protestant très connu, protestant droit et juste. M. de Montigny fut le premier Zouave canadien, et son souvenir était vivace au régiment longtemps après son départ. En 1884, récompensant sa vie toute de fidélité et de dévouement, le Saint-Père Léon XIII lui accordait la plus haute décoration de ses Ordres militaires : la croix de chevalier de Pie IX, du Pontife que lui et nous, nous avons eu l'insigne honneur, le souverain bonheur de servir.

Les bénédictions des pauvres l'accompagnaient dans sa retraite forcée, et lui vaudront, nous osons l'espérer, sa guérison et surtout le bonheur.

Le gouvernement a été très heureux dans le choix des deux nouveaux Recorders.

M. A.-E. Poirier est né à Sainte-Thérèse de Blainville en 1857 ; son père, M. Alexandre Poirier, était marchand en cet endroit et y est décédé en 1862, laissant le souvenir d'un homme loyal, plein d'honnêteté en affaires. Sa mère, née Olympe Guérin, a épousé en secondes noces M. Wilfrid Lapointe, shérif-conjoint du district de Terrebonne.

Dans cette famille chrétienne, nous remarquons la Révde Sœur Poirier, appartenant à l'Asile de Nazareth ; c'est l'aînée des sœurs du nouveau Recorder ; ses autres sœurs sont Mmes Clémentine, qui a épousé M. D. Oshes, pharmacien du Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul ; de leur union, une fille leur est née. Et Bernadette, qui a épousé M. Henri Rolland, de Saint-Jérôme.

M. A.-E. Poirier s'est occupé de journalisme ; il a aussi été traducteur du *Hanard*, de 1884 à 1888.

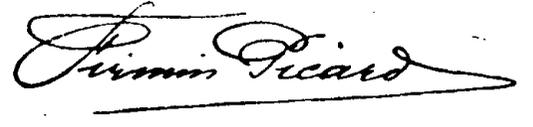
C'est un avocat de talent, et qui s'est distingué dans de célèbres causes criminelles qui l'ont fait remarquer des autorités compétentes.

M. R.-S. Weir est également un avocat de talent dont on dit beaucoup de bien. Il est né à Hamilton, Ontario. Comme M. Poirier, il a reçu ses diplômes en 1880, et en 1897, il recevait le titre de docteur en droit.

« Il a surtout étudié la loi municipale, il a beaucoup écrit sur ce sujet. Il a en outre publié deux livres sur l'échange légal, et sur la loi des faillites. En 1897, il était nommé professeur au *Congregational College*. En cette même année, il fut appelé par la Ville à travailler à la charte de Montréal.

« M. Weir a épousé Miss Margaret Douglas, fille aînée de feu Alex. Douglas. »

Nous souhaitons à nos nouveaux juges de suivre la trace de leur prédécesseur.



CHRONIQUE PARISIENNE

PARIS, 25 avril 1899.

Les feuilles vertes sont revenues aux arbres ; les fleurs rient dans le soleil, et le doux printemps exhale sa magnifique chanson de gaieté.

Avril est le mois du renouveau ; les lilas lui appartiennent. Cet après-midi, en allant respirer un peu d'air pur et de parfum des fleurs au jardin du Luxembourg, mon ami, le Dr J.-H. C..., et moi, nous avons pu admirer les lilas les plus jolis. Ils embauvent et leurs riches couleurs : les uns blancs, les autres mauves ou violets, sont de royales parures ornant le splendide et vieux jardin.

Les rues sont encombrées d'étrangers qui, le nez en l'air, reniflent Paris et admirent ses beautés avec de grands yeux étonnés et émerveillés. De leurs mains les plus solides, les Anglais tiennent une ancienne ou une récente édition de Bodecker ; mais, sur des questions de détail, ils sourient d'une façon à dire qu'ils sont les êtres supérieurs que l'on sait !

Et mesdames les Anglaises passent également, marchant sans grâce, plates de partout, vêtues de costumes carnavalesques. C'est avec dédain qu'elles disent des parisiennes, en les jalosant non sans raison, qu'elles sont de jolies poupées... seulement !

Rien n'est agréable comme d'être à Paris en cette saison-ci. L'étranger le sait, et le train du printemps est toujours bondé de gens qui sont si heureux en arrivant ici, qu'ils n'attendent pas pour mettre le pied sur le sol parisien, que le conducteur leur crie : « C'est Paris ! Tout le monde descend ! »

* * *

Secrétaire de rédaction de deux Revues parisiennes, je sais ce qu'est la tâche ardue et difficile de correcteur d'épreuves. Aussi je ne viens jamais corriger les fautes typographiques qui se glissent dans mes chroniques. J'en suis d'ailleurs le premier coupable, attendu que mon écriture est indéchiffrable.—Mais je